



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 31/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

*Acceptation de dons de la société Sasu Quiz & Co dans le cadre de
« L'Exception'ELLES »*

Le Maire

DÉCIDE

D'accepter de la part de la société « Sasu Quiz & Co », représentée par M Maxime DESRUES, en qualité de gérant – 80 cours Jean Jaurès 38130 Echirolles, le don suivant : 6 places d'une valeur de 25 euros (vingt-cinq euros), soit un montant global de 150 euros (cent cinquante euros) pour la remise des récompenses, le samedi 09 mars 2024 lors de la manifestation sportive et culturelle « L'Exception'ELLES ».

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 05 février 2024
**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guy GENET